

## Placement à l'emploi / Relation Entreprises

### Référentiel technique des 3 PLIE : Allies, Sud-Ouest Emploi et Uni-Est

#### 1. Objectifs

Dans la perspective d'un lien renforcé avec le monde économique, ces opérations doivent permettre aux personnes de développer leurs savoirs et compétences sur un poste de travail, et de favoriser l'intégration des salariés par une meilleure connaissance des métiers, une mise en place de sas vers l'entreprise et un renforcement de compétences complémentaires en lien avec un poste de travail.

Les actions menées dans le cadre de cet axe d'intervention doivent permettre une meilleure adéquation entre la demande des entreprises, du public et de l'offre de service du PLIE. Ainsi que permettre aux personnes en parcours d'insertion d'accéder à l'emploi de droit commun et de s'y maintenir ou de créer leur propre activité.

#### 2. Descriptif de l'action

Sur cet axe, seront retenues les actions permettant de concourir aux objectifs suivants :

- De développer l'intermédiation d'entreprises : constitution d'un réseau d'entreprises partenaires, placement des participants du PLIE et si besoin appui spécifique sur les postes de travail, valorisation des compétences et qualités professionnelles transférables acquises par les participants du PLIE durant leurs parcours d'insertion, coopération avec les entreprises dans le cadre de la gestion prévisionnelles des ressources humaines,
- D'organiser une prospection active et ciblée pour des demandeurs d'emplois,
- De développer un accompagnement dans l'emploi en relation direct avec des offres d'emploi,
- De renforcer les liens avec les SIAE, pour mettre à l'emploi rapidement des personnes prêtes à l'emploi.

Des temps de bilans référents/participant PLIE/formateur sont à privilégier au fur et à mesure de l'action.

#### Dans le cadre de la relation au public intégré dans le PLIE :

Les projets soutenus dans le cadre de cet appel à projet devront accompagner les demandeurs d'emploi afin de leur permettre de répondre aux besoins des entreprises : Préparation des candidats aux entretiens d'embauche, « coaching » personnalisé en amont, pendant et en aval de l'étape emploi, utilisation optimale des mesures pour l'emploi.

#### Dans le cadre de la relation entreprise :

Les projets soutenus pourront axer leurs interventions sur :

- Le développement à la fois d'un réseau d'entreprises et travailler en lien avec les partenaires du monde économique (CCI, ZFU, associations d'entreprises, développeurs économiques et CLEE de la Métropole, services économiques des villes, Chambre de Métiers et d'Artisanat...) dans l'objectif de rapprocher l'offre de la demande d'emploi.
- La connaissance du bassin d'emploi, ses secteurs d'activités, ses méthodes de recrutement en rencontrant les entreprises et leurs groupements.
- Le repérage des besoins du bassin d'emploi et les gisements d'emplois inexploités et/ou non pourvus.
- La collaboration avec les services des villes et les antennes CCI sur le développement endogène de la commune (nouvelles implantations d'entreprises ...).
- La prospection des entreprises via une concertation avec les partenaires économiques et Pôle Emploi.

- La proposition d'un service personnalisé aux entreprises
- L'accompagnement des entreprises dans la formulation de leurs besoins RH et l'élaboration des profils de poste

### **Dans le cadre de la relation aux partenaires de l'emploi :**

Il s'agira pour les projets soutenus :

- D'animer des temps d'échanges sur la connaissance de l'entreprise en direction des partenaires et du public en recherche d'emploi
- De participer aux instances locales de l'emploi et de l'insertion
- D'identifier et qualifier le vivier potentiel de candidats lors de réunions d'informations collectives, de manifestations et de réception de candidatures spontanées
- De veiller à la bonne circulation de l'offre à l'ensemble des partenaires
- De réaliser des entretiens individuels pour vérifier l'adéquation offre / candidat par rapport aux critères définis avec l'entreprise
- De mettre en relation les candidats présélectionnés avec l'entreprise

**Dans le cadre de l'action d'immersion en entreprise et/ou mise en situation de travail**, les objectifs peuvent être multiples :

- Travailler la reprise d'activité (ré-apprendre les rythmes de travail, immersion dans une équipe...)
- Mobiliser les personnes autour du projet professionnel. Le statut des personnes variera en fonction du type d'actions (Demandeur d'emploi, stagiaire de la formation continue...).

### **Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des clauses insertion dans les marchés publics et privés :**

Les clauses d'insertion constituent un véritable levier pour l'accès à l'emploi des publics les plus fragilisés notamment les participants PLIE. Il s'agira d'accompagner les donneurs d'ordre, les entreprises pour favoriser et faciliter la mise en œuvre du dispositif (présentation de la clause sociale et des modalités de mise en œuvre, sourcing des candidats, suivi pendant l'emploi, etc...). Les clauses d'insertion sont un tremplin qui doit s'accorder avec d'autres actions de rapprochement du monde économique afin de pérenniser les parcours de façon durable.

### **Concernant les projets relevant de la création d'activité ou d'entreprise :**

Ils peuvent également relever de l'axe "Accompagnement socioprofessionnel" avec une approche adaptée en fonction du projet professionnel des personnes accompagnées.

Les porteurs de projets déposant une demande de concours sur cet axe dans le cadre du PLIE doivent se renseigner en amont auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes des possibilités de financements sur cet axe.

Le porteur de projet devra effectuer avec la personne (et son référent de parcours si l'action proposée relève d'une étape de parcours) un bilan avant les 6 mois d'activité pour confirmer sa stratégie commerciale et affiner son plan de développement.

## **3. Les attendus de l'action**

### **3.1 Publics cibles**

Les publics cibles sont les publics intégrés dans le dispositif PLIE, plus spécifiquement les personnes en fin de parcours ayant un projet professionnel défini.

### **3.2 Plus-value recherchée**

La plus-value générale de l'axe est d'optimiser les chances d'accès à la qualification et à l'emploi des demandeurs d'emploi en situation d'exclusion :

- Développement de l'employabilité sur les postes de travail en vue d'intégrer un emploi durable.
- Optimisation du retour à l'emploi des publics sans qualification par la formation en alternance : renforcement de l'encadrement pédagogique et technique, mutualisation des différentes évaluations menées en stage professionnel et en formation théorique.
- Préparation à la prise de poste sur des métiers proposant des opportunités d'emploi.
- Négociation et contractualisation avec l'employeur dans un objectif d'une meilleure collaboration et autour du recrutement et de l'intégration des nouveaux salariés.
- Diminution du taux de rupture de contrats de travail.

### 3.3 Les modalités de suivi

Les actions proposées se réalisent en lien avec le Référent de parcours. Des bilans réguliers doivent être réalisés avec la personne et son référent de parcours. Elles concernent le maintien et le suivi dans l'emploi. Elles visent l'accès à l'emploi durable du public (à + 6 mois).

Afin justifier de la réalisation de l'opération, l'opérateur d'étape rend compte, auprès des équipes PLIE de l'ensemble des éléments suivants :

- o Les temps d'atelier avec les participants,
- o Les temps d'entretiens individuels,
- o Les temps de préparation des ateliers,
- o Les temps de prospection et de RDV avec les entreprises,
- o Les temps affectés aux tâches administratives.

Il est attendu que chaque entretien (individuel ou collectif) fasse l'objet d'un émargement, avec les heures de début et les heures de fin identifiées et d'un compte rendu formalisé.

Ces différents temps doivent être formalisés en utilisant les outils mis à disposition par le PLIE ou propre en interne :

- Fiche de prescription
- Dossier du participant
- Fiches d'émargement et fiche temps
- Tableau de suivi de la montée en charge transmis à la structure d'animation du PLIE
- Et tout autre justificatif d'éligibilité au dispositif PLIE et FSE : justificatifs de domicile, attestation Pôle Emploi et/ou RSA ou autre justificatif de minima sociaux, etc.

## 4. Objectifs

Plusieurs indicateurs permettront de mesurer et d'évaluer les actions proposées :

### Quantitatifs :

- Nombre de personnes suivies,
- Nombre de bilans tripartites avec le référent de parcours / nombre de participants,
- Nombre d'entreprises impliquées dans l'action,
- Nombre de mises en situation de travail,
- Nombre d'accès à l'emploi confirmés à 6 mois,
- Assiduité de la personne dans l'étape proposée.

### Qualitatifs :

- Amélioration de la connaissance des métiers et des contextes professionnels,
- Validation/Redéfinition du projet professionnel,
- Mobilisation du partenariat,
- Moyens et outils de communication mobilisés en direction du public.